



Addoc

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

**MERCREDI 4 JUIN 2014**  
**A PARTIR DE 18H00**  
**A LA SCAM**  
5 avenue Vélasquez, Paris 8<sup>e</sup>  
Métro villiers

Cher(e)s adhérent(e)s d'Addoc,

Chaque année, nous tâchons de faire de l'assemblée générale une rencontre conviviale. Cette réunion annuelle est l'occasion de faire le point sur ce qui anime l'association et ses membres, de porter un regard rétrospectif sur les initiatives mises en œuvre l'année écoulée et de boire un verre ensemble.

Cette année, Addoc a pris un cap vivifiant : nous avons amorcé deux cycles de projections, l'un thématique, l'autre nous permettant de montrer des films d'adhérents ; nous nous sommes mobilisés autour de la négociation des annexes VIII & X qui concerne les intermittents du spectacle ; nous avons été présents sur des questions politiques comme la réforme du cosip ; nous avons renforcé notre présence en festival en intervenant aux États Généraux de Lussas, à Traces de vies à Clermont Ferrand et au Cinéma du réel ; nous avons tissé des liens avec d'autres associations professionnelles comme les Monteurs Associés et l'Union des Compositeurs de Musique de films...

Toutes ces actions offrent une plus grande visibilité à l'association et nous permettent de brasser des problématiques qui nous concernent tous. Comment maintenir ce dynamisme ? Quelles actions développer davantage ? Comment intégrer de nouveaux membres ? Toutes ces interrogations sont autant de défis dont le Conseil d'Administration que nous élirons devra s'emparer.

Pour échanger sur toutes ces pistes et ainsi réfléchir à ce que nous voulons faire de notre association, nous vous invitons à venir nombreux à notre prochaine assemblée générale !

## QUEL ACCOMPAGNEMENT DANS L'ÉCRITURE?



*Comme l'an dernier, nous consacrerons une partie de l'assemblée générale à une thématique qui nous concerne tous.*

*Un auteur est - par la force des choses - très seul au début de l'écriture de son projet documentaire.*

*Que cela vienne de ses membres ou d'auteurs extérieurs, Addoc est de plus en plus souvent confrontée à une demande d'accompagnement dans cette phase de travail particulièrement solitaire. Addoc doit-elle répondre à ce besoin et de quelle manière ? Comment infuser du collectif dans une étape de travail si personnelle ?*

*Par le passé, nous avons mis en place l'atelier « Partages d'écriture » : pendant deux ans, il a réuni une dizaine de personnes qui s'entraidaient en lisant, analysant et commentant les dossiers des uns et des autres.*

*Comment s'inspirer aujourd'hui de cette expérience positive en lui donnant plus d'ampleur ?*

*Ensemble, nous tenterons de mettre en commun nos besoins ainsi que les expériences d'entraide que chacun a pu mettre en place pour faire face à cette situation.*

## QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

Conformément aux statuts de l'association, le CA doit être composé de 11 membres au minimum et 19 membres au maximum, élus pour un an à la majorité relative des membres présents ou représentés.

**Les candidats à l'élection peuvent dès à présent faire part de leur candidature** – si possible motivée - par mail (courrier@addoc.net) ; ils pourront également déclarer leur candidature directement lors de l'AG. Le CA est l'instance décisionnaire de l'association, et sa mission est fondamentale. L'avenir de l'association, sa visibilité, son dynamisme est entre les mains des futurs administrateurs qui, en se présentant, s'engagent à œuvrer pour le bon développement de l'association.

Seuls les membres à jour de leur cotisation pourront voter pour l'élection du Conseil d'administration et le rapport financier et d'activités 2013. Si un bulletin d'adhésion est joint à ce courrier, c'est que vous n'avez pas renouvelé votre adhésion pour 2014. Dans ce cas, il sera possible de la mettre à jour sur place avant 18h30. Mais, pour permettre un déroulement plus fluide de l'AG, veuillez avoir la gentillesse de **renouveler votre adhésion par courrier avec le bulletin ci-joint**.

Dans le cas où vous ne pourriez pas assister vous-même à l'Assemblée générale ordinaire, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association, qui devra être muni d'un pouvoir régulier (pièce jointe à compléter et retourner). Conformément aux statuts, chaque membre présent ne peut disposer que d'un pouvoir.

## ORDRE DU JOUR

> 18h00 - 18h30

Accueil et mise à jour des adhésions

> 18h30 - 19h30

Présentation et vote des rapports d'activités et financier 2013

Présentation des ateliers en cours

et désignation du nouveau Conseil d'Administration

> 19h30 - 21h00

Discussion « Quel accompagnement dans l'écriture ? »